

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant prescription de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de Saint-Jean-de-Moirans

Madame le Maire de Saint-Jean-de-Moirans fait connaître que conformément à l'arrêté n° UR002 en date du 2 octobre 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Moirans portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) de Saint-Jean-de-Moirans.

Les principaux objectifs qui ont conduit la commune de Saint-Jean-de-Moirans à engager la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), par délibération du 18 novembre 2014, sont :

- La volonté de poursuivre la maîtrise de la croissance démographique par une répartition du développement et des objectifs de densité adaptés à chaque secteur
- Poursuivre la diversification du parc de logements
- La structuration de l'espace public, des cheminements et l'organisation des déplacements dans le village
- La préservation de l'identité agricole et rurale
- La préservation d'un paysage de qualité

Le projet de schéma directeur des eaux pluviales va permettre d'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des terres.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Jean-de-Moirans (38430), 2 place du Champ de Mars, du lundi 22 octobre 2018 à 15h00 au vendredi 23 novembre 2018 inclus à 17h00 pour une durée de 33 jours.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Saint-Jean-de-Moirans pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à l'exception des jours fériés :

- le lundi de 15h00 à 18h00,
- le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- le mercredi de 8h30 à 12h00,
- le jeudi de 8h30 à 12h00,
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier imprimé sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur un site internet dédié de la mairie de Saint-Jean-de-Moirans : <https://plu.stjeandemoirans.fr>.

Un poste informatique réservé à la consultation du dossier sera mis à disposition du public en mairie de Saint-Jean-de-Moirans aux heures d'ouverture de la mairie au public.

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet de PLU et sur le SDEP
Mairie de Saint-Jean-de-Moirans
2 place du Champ de Mars
38430 Saint-Jean-de-Moirans

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : enquete-plu@stjeandemoirans.fr.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Par ordonnance n° E18000248/38 en date du 30 juillet 2018, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Bernard GIACOMELLI, en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de de Saint-Jean-de-Moirans, 2 place du Champ de Mars, 38430 Saint-Jean-de-Moirans aux jours et heures suivants :

- jeudi 25 octobre 2018 de 10h00 à 12h00
- lundi 29 octobre 2018 de 15h00 à 18h00
- mardi 6 novembre 2018 de 13h30 à 15h30
- samedi 17 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 novembre 2018 de 14h00 à 17h00

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme, François PERNOUD, Mairie de Saint-Jean-de-Moirans, 2 place du Champ de Mars, 38430 Saint-Jean-de-Moirans.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Jean-de-Moirans (2 place du Champ de Mars, 38430 Saint-Jean-de-Moirans) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jean-de-Moirans sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Saint-Jean-de-Moirans.